



VILLE D'HERGNIES

Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 09 octobre 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept, le neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 09 octobre 2017, s'est réuni à la Salle Pierre Delcourt en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire,

Etaient présents :

Abel MERCIER, Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Laurent SIGUOIRT (arrivé à 19h00), Jean-François GILBERT – Adjoints
Nathalie KOPCZYNSKI, Maurice DENIS, Christelle GALLIEZ, Adrien DAMIEN (arrivé à 19h30), Jean DANGLETERRE, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Michel COUDYSER, Séverine DUPONT (arrivée à 19h15), Francis ANDRIEU, Arlette QUEHE, Sabrina DELSALLE, Thomas DEVILLERS, Brigitte BLOIS, David SWAENEPOEL – Conseillers Municipaux

Etaient excusés et ayant donné pouvoir :

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Françoise GRARD
Geneviève VANSNICKT qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Sandrine DUMONT qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL
Jacky HOOGERS qui donne pouvoir à Brigitte BLOIS

Etait absent :

Jean-Pierre DECOBECQ

La séance débute à 18h45

Nombre de conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 22 - votants : 26

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, Madame Nathalie KOPCZYNSKI a été désignée secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code et a procédé à l'appel nominal.

2017-063 : Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A la majorité par 21 voix pour et 5 voix contre,

D'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017

2017-064 : Société Publique Locale (S.P.L.) du Centre Aquatique de l'Amandinois – Modification du contrat de prestations intégrées au 1^{er} janvier 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 26 voix pour,

- **D'accepter le nouveau contrat d'une durée de 12 mois renouvelable, contrat annexé à la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de prestations intégrées.**

2017-065 : Actualisation du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 26 voix pour,

- de créer à compter du 1^{er} novembre 2017 les emplois suivants pour permettre la nomination d'agents bénéficiant d'avancement de grade ou de promotion interne, après avis des commissions administratives paritaires compétentes, les postes suivants sont créés comme suit :
 - Filière technique :
 - Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 30/35^{ème}
- A noter, les postes non pourvus dans la filière technique restent ouverts, dans l'attente de recrutement ou de leur suppression après avis du comité technique,
- de mettre à jour le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

2017-066 : Instauration de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 26 voix pour,

- D'instaurer l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (prime ISOE) comme exposé supra,
- De charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération et notamment s'agissant des attributions individuelles qui seront fixées par arrêté.

DIT

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

2017-067 : Création d'une activité accessoire au sein de l'Ecole de musique municipale pour assurer les cours de trompette

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 26 voix pour,

- de procéder à la création d'une activité accessoire à l'école de musique pour assurer les cours de trompette pour la période du 9 octobre 2017 au 7 juillet 2018, selon les critères de rémunération supra ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent seront inscrits au budget de la commune

2017-068 : Convention de pratique partenariale en circonscription - Activités sportives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 26 voix pour,

- d'approuver la convention de pratique partenariale en circonscription des activités sportives pour l'année scolaire 2017-2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document afférent à ce dossier

2017-069 : ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : présentation du projet pédagogique et du projet éducatif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 26 voix pour,

APPROUVE le projet pédagogique de l'ALSH et le projet éducatif.

2017-070 : Multi-accueil « Duvet d'Oie » : présentation du projet d'établissement (projet éducatif et social)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 26 voix pour,

DECIDE :

D'APPROUVER le projet d'établissement du multi-accueil « duvet d'oie ».

2017-071 : Lancement d'une procédure de consultation en vue d'une délégation de service public pour la gestion du multi accueil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A la majorité de 21 voix pour et 5 oppositions,

- D'approuver le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service multi-accueil selon les modalités exposées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

- D'approuver la durée de la délégation de service fixée à 6 ans à compter de la notification du contrat au titulaire,

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager et conduire la procédure proprement dite.

DIT

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget des exercices concernés.

2017-072 : Retrait de la délibération n°2017-021 portant sur le lancement d'une procédure de consultation en vue d'une concession de service public pour la gestion du multi-accueil et retrait de la délibération n°2017-047 sur l'élection d'une commission de délégation de service public pour le projet multi-accueil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De retirer les deux délibérations n°2017-021 et 2017-047 visées supra.

2017-073 : Commission de Délégation de Service Public (DSP). Délibération fixant les conditions de dépôt des listes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'unanimité par 26 voix pour,

DECIDE

✓ De fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants) ;

- Les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Cette réunion se déroulera la dernière semaine de novembre (semaine 48 de 2017) – Elle est à priori prévue le jeudi 30 novembre 2017, sous réserve toutefois de confirmation ultérieure de cette date précise.

2017-074 : Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (C.E.J.) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
A la majorité par 21 voix pour et 5 oppositions,

DECIDE

- De renouveler le C.E.J. de 2017 à 2020 en inscrivant les actions suivantes :

Action 1 : A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) extrascolaire (renouvelée à l'identique que dans le précédent C.E.J.) ;

Action 2 : E.A.J.E (multi-accueil) renouvelée à l'identique en précisant le projet de D.S.P. (donc probable avenant prochainement pour développer l'action) ;

Action 3 : R.A.M. (Relais d'Assistants Maternelles) (renouvelée à l'identique) ;

Action 4 : Fonction coordination (renouvelée à 0,14 ETP) ;

- De donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer les documents concernant le C.E.J.

2017-075 : Approbation de modifications statutaires du SIDEN - SIAN

Après avoir délibéré le Conseil municipal,
A l'unanimité par 26 voix pour,

DECIDE

ARTICLE 1 :

1. D'approuver :

1.1. Les modifications de l'article IV des statuts du syndicat par ajout des trois sous-articles suivants :

- *COMPETENCE C6 : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique – L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau – la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (sous réserve des compétences C7 et C8)*
- *COMPETENCE C7 : Défense contre les inondations et contre la mer (sous réserve des compétences C6 et C8)*
- **COMPETENCE C8 DITE DU « GRAND CYCLE DE L'EAU »**

1.2 Les modifications de l'article V.2.2 « Modalités de transfert d'une nouvelle compétence au Syndicat » des statuts du Syndicat définissant plus précisément :

- a) Les modalités de transfert, par un membre du Syndicat, d'une nouvelle compétence**
- b) Les modalités de transfert d'une compétence sur un territoire plus important.**

1.3 Les modifications de l'article VII « Comité du syndicat » des statuts du Syndicat définissant les modalités de désignation des délégués au comité du syndicat au titre de chacune des nouvelles compétences transférées C6, C7 et C8.

1.4 Les modalités de l'article VIII « contrats et conventions conclus avec des tiers et des membres du Syndicat » des statuts du Syndicat permettant au SIDEN-SIAN d'intervenir de manière

conventionnelle avec des tiers membres ou non dans le domaine des missions définies du 1° au 12° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

ARTICLE 2 :

- ✓ D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.

ARTICLE 3 :

✓ Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.
Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

2017-076 : Demande de subvention d'équipement d'un chemin de promenade et de randonnée « Entre Terres et Eaux » : Réhabilitation d'une passerelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 26 voix pour,

DECIDE :

- De solliciter le fonds de financement pour la réhabilitation de la passerelle Dupriez,
- D'approuver le plan de financement ci-dessus,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier,

DIT

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

Fait à Hergnies, le 19 octobre.2017

Jacques SCHNEIDER
Maire d'Hergnies